

Séance du 17 mars 2010

Remarque

Les comptes rendus détaillés des débats de l'Autorité de la statistique publique ne sont pas publics.

Le texte ci-dessous expose toutefois les sujets abordés et les décisions ou avis qui en sont éventuellement issus.

*La séance est ouverte à 10h00
Sous la présidence de M. Paul Champsaur*

En préambule, M. Paul Champsaur fait état du manque de fiabilité et d'impartialité des statistiques budgétaires grecques de nouveau pointées par les institutions européennes. Cette actualité européenne renforce une exigence de robustesse et de crédibilité pour les statistiques sur les finances publiques pour tous les pays de la communauté. Elle rappelle la rigueur et la transparence à respecter pour la transmission des données. Elle interpelle les statisticiens sur leur nécessaire compétence en matière de comptes publics.

1. PRESENTATION DU PROJET D'ELARGISSEMENT DE LA LISTE DES INDICATEURS PRÉ-ANNONCÉS

Pierre Audibert, directeur de la diffusion et de l'action régionale à l'Insee, présente les premiers éléments du projet d'élargissement de la liste des indicateurs de la statistique publique dont la date de publication est pré-annoncée.

Les principes de base qui régissent le calendrier existant font référence au code de bonnes pratiques de la statistique européenne et respectent les normes du FMI.

Les indicateurs dont la date de publication est annoncée à l'avance sont à ce jour les « principaux indicateurs économiques », à caractère essentiellement conjoncturel. Y figurent, notamment : les comptes trimestriels, les indices de prix, le chômage, l'emploi salarié, les enquêtes de conjoncture, la construction de logements, le commerce extérieur, etc. Plusieurs producteurs du service statistique public sont à l'origine de ces indicateurs. Le calendrier de ces indicateurs est annoncé un mois à l'avance de façon ferme, et quatre mois à l'avance avec possibilité de modification.

Trois pistes d'élargissement du calendrier peuvent être envisagées :

1. *Approfondir le champ d'ores et déjà couvert en y incluant de nouveaux indicateurs conjoncturels et des déclinaisons territoriales d'indicateurs existants...*
2. *Élargir à d'autres champs qui ne sont pas couverts actuellement : le champ des revenus et des inégalités, le champ de la démographie, etc.*
3. *Étendre aux principaux résultats d'enquêtes aperiodiques.*

Ces extensions du calendrier permettraient à la France de se rapprocher des pratiques actuelles des pays européens.

Conclusions suite au échanges sur ce point

Les membres de l'Autorité se félicitent de la qualité de la réflexion mise en œuvre par M. Pierre Audibert.

L'Autorité demande au service statistique public de lui faire des propositions concrètes d'élargissement de la liste sur cette base. Ces propositions pourront déborder le seul cadre du service statistique public et seront examinées lors de la réunion de l'Autorité du 23 septembre 2010.

L'Autorité de la statistique publique prendra contact avec les autorités exécutives sur la base de ce projet, afin de le formaliser d'ici la fin de l'année.

Ce calendrier aura vocation à être revu périodiquement par l'Autorité.

2. LE CHAMP DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

2.1 La problématique juridique des statistiques publiques

M. Jean Gaeremynck expose ses réflexions sur la problématique juridique des statistiques publiques telle que présentée dans l'article 1^{er} de la loi du 7 juin 1951 dans sa rédaction issue de la LME du 4 août 2008

Conclusions suite au échanges sur ce point

En conclusion, les membres de l'Autorité prennent acte du fait que la loi modifie profondément la notion de statistiques publiques. Celles-ci doivent se conformer à une obligation de qualité dont la référence de validation est le code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce code a désormais une base légale. Son existence et son utilité sont reconnues par un article du nouveau règlement européen relatif aux statistiques européennes, entré en vigueur au 1er avril 2009.

L'Autorité prendra les dispositions nécessaires pour une expertise progressive et méthodique de la qualité des statistiques publiques.

2.2 La procédure de « certification » des statistiques publiques

MM. Alain Chappert et Jean-Pierre Puig, inspecteurs généraux de l'Insee, font état de premières réflexions quant à la procédure à mettre en place pour certifier la qualité des statistiques publiques.

Conclusions suite au échanges sur ce point

En conclusion, l'Autorité mandate l'inspection générale de l'Insee pour faire des propositions de procédures et de programmation pour l'expertise de la qualité des statistiques publiques produites hors de l'Insee et des SSM.

Ces propositions seront examinées lors de sa réunion du 23 septembre 2010.

3. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2009

Les membres de l'Autorité approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2009.

4. **RAPPORT ANNUEL 2009 DE L'AUTORITE**

Les membres de l'Autorité émettent différentes remarques sur le projet de rapport. Celles-ci seront prises en compte dans une nouvelle version qui leur sera envoyée pour avis fin mars.
Le rapport sera transmis par courrier fin avril puis mis en ligne sur le site internet début mai.

5. **QUESTIONS DIVERSES**

→ Le comité du secret, présidé par M. Jean Gaeremynck, a adopté l'avis suivant lors de sa séance du 6 octobre 2009

« Le comité du secret statistique est d'avis que lorsqu'il est nécessaire de déroger au secret statistique pour l'exercice des compétences de l'Autorité de la statistique publique, le président du comité du secret statistique désigne, sur proposition du président de l'Autorité de la statistique publique et du directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques, un ou plusieurs agents publics auxquels sont délivrées les habilitations temporaires nécessaires pour l'instruction de la question en cause ».

→ M. Paul Champsaur informe les Membres de l'Autorité, de la publication du règlement intérieur de l'Autorité de la statistique publique, au journal officiel (JORF n°0061 du 13 mars 2010).

La séance de l'Autorité est levée à 13h00

La prochaine séance de l'Autorité aura lieu le mercredi 23 juin 2010

Autorité de la statistique publique**Séance du 17 mars 2010****ANNEXE**ETAIENT PRESENTS

Monsieur Paul CHAMPSAUR
Président

Monsieur Yves FREVILLE
Vice- Président

Monsieur Francis MER
Ancien ministre,
président du conseil de surveillance du groupe Safran

Monsieur Philippe LE CLEZIO
Membre du Conseil économique, social et environnemental

Monsieur Jean GAEREMYNCK
Président du comité du secret statistique
Membre du Conseiller d'Etat

Monsieur François ECALLE
Magistrat à la Cour des comptes

Monsieur Philip DANE
Inspecteur général des finances
Président du comité interministériel d'audit des programmes (CIAP)

Monsieur Pascal PENAUD
Inspecteur général des affaires sociales

EXCUSÉ

Monsieur Bruno DURIEUX
Ancien ministre
Président du comité national des conseillers
du commerce extérieur de la France

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

Monsieur Philippe CUNEO
Directeur de la coordination statistique
et des relations internationales à l'Insee

Monsieur Jean-Pierre LE GLEAU
Chef du département de la coordination statistique à l'Insee

Madame Dalila VIENNE
Rapporteur de l'Autorité de la statistique publique

Madame Brigitte BAILLY-SAINTE-CLUQUE
Collaboratrice du Président

Présentation concernant le calendrier pré-annoncé

Monsieur Pierre AUDIBERT
Directeur de la diffusion et de l'action régionale à l'Insee

Présentation du projet de labellisation des statistiques

Monsieur Alain CHAPPERT, inspecteur général de l'Insee
Monsieur Jean-Pierre PUIG, inspecteur général de l'Insee